



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 26 AVRIL 2016 à 19H30**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, en session ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Daniel BOURZEIX, Maire.

- **Etaients présents** : Messieurs Daniel BOURZEIX, Bruno LE BORGNE (arrive à 20h00), Mikaël ROBERT, Yannick AUVRAY, Pierre CHENAIS, Patrice SAVARY, Dominique BONTEMPS, Bernard HASPOT, Yannick SOREL, Léo LUCAS (arrive à 19h40), Philippe ROULIER, Michel FLENER, Alain PASGRIMAUD et Mesdames Monique LE THIEC et Annie-Paule BOURGUIGNON.
- **Etaients absents** :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Monsieur Alain PASGRIMAUD.

L'ordre du jour est alors abordé :

1/ Validation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 mars 2016.

Messieurs Bruno LE BORGNE et Léo LUCAS, absents, ne prennent pas part à la délibération.

Après avoir pris connaissance du compte rendu du 17 mars 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité VALIDE ce compte-rendu.

2/ Avenant n°1 au marché « réhabilitation de la Maison du Canon » - entreprise Lesurtel.

Messieurs Léo LUCAS et Bruno LE BORGNE, absents, ne prennent pas part à la délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Mikaël ROBERT explique à l'assemblée que, concernant le marché de travaux de restauration de la Maison du Canon, il est nécessaire de passer un avenant au marché de travaux pour le lot 4 – couverture. En effet, après le début des travaux il s'est avéré obligatoire de restaurer des chéneaux.

Vu le Code des Marchés publics,

Vu le marché en date du 02 avril 2015 relatif à la « restauration des façades de la Maison du Canon »,

Vu le projet d'avenant relatif à l'ajout de prestations,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la commune.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Article 1 : APPROUVE l'ajout de prestations supplémentaires,**
- **Article 2 : APPROUVE le projet d'avenant au marché du 02 avril 2015 passé avec l'entreprise Lesurtel tel que figurant au tableau ci-dessous :**

LOT	N°	MONTANT MARCHE INITIAL HT	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHE HT
N° 4 – Couverture	3	19 339.82 €	3 998.39 €	23 338.21 €

- **Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.**

3/ Modification des statuts du SIVU de La Roche-Bernard.

Monsieur Bruno LE BORGNE, absent, ne prend pas part à la délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Monique LE THIEC expose :

Le Comité Syndical, en date du 02 mars 2016, a validé la création du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) au 1^{er} septembre 2016.

Ce projet a été présenté au Comité Syndical en 2015 et s'inscrit au Contrat Enfance Jeunesse. **L'ouverture est prévue en septembre 2016.** Ce lieu sera ouvert aux familles le lundi matin de 9h00 à 11h30 dans les locaux du RAM à Nivillac, 38 semaines par an (fermeture une semaine sur 2 aux petites vacances, 2 semaines à Noël et en juillet et août).

Une porte ouverte aura lieu en septembre 2016. Une plaquette d'information sera envoyée aux communes du SIVU en juin 2016.

OBJECTIFS D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

1- Renforcer la relation Parents-enfants :

Pour l'enfant :

- Vivre un moment de jeu
- Découvrir, explorer.

Pour l'adulte :

- Prendre du temps avec son enfant,
- Avoir un autre regard sur son enfant,
- Observer son enfant jouer seul ou avec d'autres,
- Etre accompagné dans son rôle de parent.

Pour l'adulte et l'enfant :

- Partager un moment de détente et de plaisir,
- Jouer ensemble,
- Se découvrir autrement,
- Valoriser les compétences de chacun,
- Favoriser la socialisation et l'autonomie.

2- Renforcer le lien social :

- Rencontrer d'autres adultes et enfants,
- Rencontrer et échanger avec d'autres familles et/ou accueillants, dans un lieu collectif convivial,
- Rompre le quotidien,
- Rompre avec l'isolement et favoriser l'intégration des familles nouvellement arrivées sur le secteur,
- S'entraider entre parents.

Le LAEP est un lieu gratuit et anonyme.

La création de ce nouveau service entraîne une modification des statuts du SIVU du Pays de La Roche-Bernard.

Les statuts seront modifiés aux articles suivants :

- **L'article 2**, qui indique la compétence du SIVU du Pays de La Roche-Bernard : le pôle Petite Enfance, composé du RAM (Relais Assistantes Maternelles), des Multi Accueils de Férel et de Nivillac **et du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents).**

- **L'article 7**, qui précise les ressources et les charges administratives du Syndicat.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les statuts du SIVU du pays de La Roche Bernard au 1^{er} septembre 2016.**

4/ PLU – Application des dispositifs issus de la recodification du Code de l'Urbanisme.

Point retiré de l'ordre du jour.

5/ Convention de fonctionnement pour le fleurissement de la commune de La Roche-Bernard et de l'Asso's Bernez.

Monsieur Bruno LE BORGNE, absent, ne prend pas part à la délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Annie Paule BOURGUIGNON présente à l'assemblée un projet de convention entre la commune et l'Asso's Bernez.

L'objectif de cette convention étant de clarifier les rôles et obligations de chacun. En effet, la commune met à disposition de l'association des terrains afin que celle-ci puisse les exploiter dans un esprit « jardins partagés ». Cela contribuera ainsi à embellir et fleurir la commune.

Madame Annie-Paule BOURGUIGNON précise à l'assemblée que pour cette année le projet majeur est l'aménagement de la « Roseraie ». La commune met également à disposition de l'Asso's Bernez le terrain situé le long du mur qui descend aux Garennnes et le triangle de terrain, situé également dans les Garennnes, où il y avait la prairie fleurie aux papillons.

Madame Annie-Paule BOURGUIGNON informe l'assemblée que la commune interdit à l'association de vendre les produits récoltés.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.**

6/ Décision modificative n°1 au budget principal de la commune.

Monsieur Bruno LE BORGNE, absent, ne prend pas part à la délibération.

Monsieur le Maire expose :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande faite par la Direction départementale des Finances Publiques,

Qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget afin d'affecter les bâtiments et quelques autres biens dans leur bonne imputation.

Il s'agit d'écritures d'ordre.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

INVENTAIRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21312 : Bâtiments scolaires	0.00 €	4 697.72 €	0.00 €	0.00 €
D-21316 : Équipements du cimetière	0.00 €	4 928.52 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	429 207.20 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	238.80 €	0.00 €	0.00 €
D-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	499.00 €	0.00 €	0.00 €
R-21311 : Hôtel de ville	0.00 €	0.00 €	0.00 €	425 798.15 €
R-2138 : Autres constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 928.52 €
R-2152 : Installations de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 409.05 €
R-21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0.00 €	0.00 €	0.00 €	499.00 €
R-2184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	238.80 €
R-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 697.72 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	439 571.24 €	0.00 €	439 571.24 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	439 571.24 €	0.00 €	439 571.24 €
Total Général		439 571.24 €		439 571.24 €

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n° 1 au budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

7/ Décision modificative n° 1 au budget annexe du camping municipal.

Monsieur Bruno LE BORGNE, absent, ne prend pas part à la délibération.

Monsieur le Maire expose :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Etant donné qu'il est nécessaire de mettre en place une installation de wi-fi sur le camping afin de répondre aux critères de classement 3*,
- Considérant que le budget du camping municipal a été voté avec un excédent d'investissement de 63 669.14 €

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

INSTALLATION DE LA WI FI

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313 : Constructions	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		10 000.00 €		0.00 €

Monsieur le Maire précise que l'installation de la wi-fi se fera par la Compagnie des Ports du Morbihan, une convention pour le financement de l'investissement sera mise en place.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n° 1 au budget annexe du camping municipal comme présentée ci-dessus,
- **DIT** que l'excédent d'investissement du budget annexe du camping sera diminué de 10 000 € et de ce fait, **l'excédent d'investissement se porte à 53 669,14 €.**

8/ Camping : tarif pour vente de « kits »

Monsieur Bruno LE BORGNE, absent, ne prend pas part à la délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Annie-Paule BOURGUIGNON expose :

Afin d'améliorer l'accueil du camping, et notamment pour les mobil'homes, Madame Annie-Paule BOURGUIGNON explique que des kits d'accueil peuvent être proposés. Ce kit accueil comprend :

- 1 éponge végétale avec grattoir
- 1 sac poubelle 30 L oxo-biodégradable
- 1 rouleau de papier toilette certifié Ecolabel
- 1 dosette nettoyante multi-surfaces 20 ml Ecolabel
- 1 dosette de liquide vaisselle 20 ml écologique
- 1 boîte d'allumettes
- 1 lavette compressée 100 % viscosée

Le prix d'achat de ce kit est de 1.14 € HT l'unité.

Madame Annie Paule BOURGUIGNON présente également un kit petit-déjeuner qui pourrait être donné à l'arrivée des personnes qui ont loués les mobil'homes :

Ce kit comprend :

- 3 dosettes de sucre
- 1 sachet de thé
- 2 dosettes de café soluble
- 1 sachet de chocolat en poudre.

Le prix d'achat de ce kit est de 1.24 € HT.

Monsieur Bruno LE BORGNE Propose à l'assemblée d'offrir ces 2 kits à chaque arrivée aux mobil'homes mais également, il propose à l'assemblée de mettre en vente ces kits pour l'ensemble des campeurs :

PROPOSITION :

- **Kit accueil : prix de vente : 2.50 €**
- **Kit petit déjeuner : prix de vente : 3.00 €**
- **Kit accueil + petit déjeuner : prix de vente : 5.00 €**

Pour Monsieur Michel FLENER la vente de ces kits fait de la concurrence aux commerces locaux. Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas de faire concurrence mais de proposer un service de « dépannage » pour les campeurs.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention :

- **VALIDE le tarif pour la vente de kits comme proposé ci-dessus.**

9/ Tarif location de salle pour le week-end littéraire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Patrice SAVARY expose :

La commune va accueillir le dernier week-end d'août (27 et 28 août 2016) un week-end artistique et littéraire qui propose : un salon du livre avec une exposition photo, peinture, sculpture et calligraphie à la Mairie de La Roche Bernard : Salle de Danse et Salle des Conseils.

Monsieur Patrice SAVARY propose à l'assemblée un tarif de 20 € de location pour ce week-end.

Monsieur Patrice SAVARY précise que l'ensemble des auteurs seront présents lors de l'exposition.

Monsieur Dominique BONTEMPS fait remarquer que les tarifs de location de salle ont été votés. Monsieur Patrice SAVARY répond qu'il s'agit d'une demande spéciale d'une association d'Herbignac « Lesarteliez » qui propose une animation sur La Roche-Bernard.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE le tarif de 20 € pour la location de la salle de danse et des Conseils pour le weekend du 27 et 28 août 2016.**
- **DIT qu'un titre de paiement sera effectué au nom de l'association « Lesarteliez » d'Herbignac**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes ce dossier.**

10/ Admissions en non valeurs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comptable du trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-annexé portant le n° 2171950215 car le montant restant à recouvrer reste inférieur au seuil des poursuites ou les poursuites sont restées sans effet.

Le montant de ces pièces s'élève à 18.30 €.

En conséquence, il propose à l'assemblée l'admission en non-valeurs de ces pièces pour un montant de 18.30 €.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ces créances.

11/ Subventions aux associations.

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de la commune et propose à Madame Annie-Paule BOURGUIGNON de présenter les différentes demandes de subventions.

Madame Annie Paule BOURGUIGNON précise que chaque association :

- **A déposé une demande avec les éléments suivants :**
- statuts de l'association (pour une première demande de subvention ou si ces statuts ont changé depuis leur dernière transmission) ;

- composition des instances statutaires (président, bureau, conseil d'administration) ;
- comptes du dernier exercice faisant ressortir l'emploi fait de l'éventuelle subvention communale précédemment accordée ;
- budget prévisionnel pour l'année en cours mettant en évidence les financements publics attendus et l'autofinancement possible ;
- compte-rendu d'activité détaillé pour l'année écoulée et rapport d'activité prévisionnel pour l'année à venir ;
- plan de financement détaillé pour un projet de travaux ou d'équipement à réaliser, objet, le cas échéant, de la demande de subvention, etc.

- que l'association doit disposer d'une personnalité juridique

Pour bénéficier d'une aide publique, il importe que l'association ait été déclarée à la préfecture ou à la sous-préfecture et que cette déclaration ait fait l'objet d'une publication au Journal Officiel.

Une association qui n'aurait pas donné suite à ces obligations de déclaration préalable serait une structure de fait. Et, dans le cas de l'attribution d'une subvention communale, ses responsables risquent alors fort d'être déclarés comptables de fait (en ce sens, le jugement de la Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne du 24 janvier 1994).

- Objet des subventions :

L'objet des subventions demandées doit avoir un intérêt local et l'association doit avoir un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité locale.

Madame Annie Paule BOURGUIGNON précise que la commission finances a émis un avis favorable sur l'ensemble des subventions.

La commission finances propose au Conseil municipal d'attribuer, pour 2016, les subventions réparties comme ci-après :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION DE LA COMMISSION
OMCSL	4 000 €
AR'IMAGES	1 000 €
Musique sauvage	700 €
ACL Cinéma La Couronne	136 €
Loisirs Temps Libre	500 €
Football Club Basse Vilaine	2 100 €
Association des Usagers du Port	400 €
Coup de pouce aux devoirs	100 €
Club Rochois de Gymnastique	150 €
Association Chinook Vents Sauvages	400 €
Fanfare GNDB	100 €
La Roche Dynamique	3 000 €
Sports Nature Roche Vilaine	200 €
L'Outil en mains Estuaire de Vilaine	100 €
Souvenir Français	100 €
Association du musée	800 €
La Boite à couleurs	250 €
La Pétanque Rochoise	300 €
Fileri-Filera	3 000 €
Association des sapeurs-pompiers	200 €
TOTAL	17 536 €

Après la présentation des propositions des subventions aux associations, Monsieur le Maire précise qu'il s'interroge quant à la faible demande de l'association du cinéma la Couronne, il propose à l'assemblée de laisser la possibilité à cette association de revenir vers le Conseil municipal en cas de difficultés.

Madame Annie Paule BOURGUIGNON précise que cette année l'association du musée de la Vilaine Maritime organise une exposition pour les 20 ans du Pont du Morbihan. De plus, Musique Sauvage en partenariat avec l'association du Musée va mettre en place une animation appelée « La Drague », pour cela il est nécessaire d'acquérir des chapeaux bretons.

Monsieur le Maire explique également que la commission finances n'a pas retenu la possibilité de subventionner les clubs sportifs hors de la commune de La Roche-Bernard et rappelle que lors de l'audition de la Chambre Régionale des Comptes leur préconisation était de ne pas dépasser un budget de 18 000 € pour les subventions aux associations.

Monsieur Mikaël ROBERT interroge Monsieur Dominique BONTEMPS (Président de l'association « Les Triporteurs ») car il est surpris de ne pas voir une demande de cette association alors, que lors de leur assemblée générale, l'association avait présenté un budget en équilibre avec des recettes de subventions et notamment de la Commune de La Roche Bernard. Monsieur Dominique BONTEMPS répond que pour le moment l'association ne demandera pas cette année de subventions car les débuts sont encore difficiles.

Après discussions et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE les propositions présentées de subventions présentées ci-dessus,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016, chapitre 65 c/ 6574.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

12/ Le frelon asiatique en Morbihan : synthèse de l'année 2015.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Léo LUCAS expose :

Organisation :

L'année 2015 a vu la création d'un comité de pilotage Frelon asiatique à l'échelle départementale. Le but de ce comité est de proposer une organisation permettant de réguler la présence du frelon asiatique sur le Département, d'en suivre la mise en œuvre, d'en mesurer les résultats et d'en retirer les enseignements.

Bilan :

Fin novembre, tous les référents frelon ont été invités à fournir un certain nombre d'éléments.

70 % des référents ont retourné le questionnaire complété. Un grand nombre de désinsectiseurs ont également remonté leurs chiffres.

- Nombre de fondatrices capturées (de mars à mai) : **24 612**
- Nombre de frelons communs capturés : **8 587**
- Nombre de nids primaires recensés (premiers nids) : **602**
- Nombre de nids secondaires recensés (en 2014, 1 200 nids ont été recensés) : **2 918**
- **82 %** des nids ont été détruits
- Le Conseil Départemental a apporté une aide financière à la destruction des nids jusqu'au 24/09/2015 (la loi NOTRe interdit désormais le remboursement aux particuliers)

- ☞ 724 dossiers ont été pris en charge par le Département.
- ☞ 4 Communauté de communes ont apporté une aide financière complémentaire : Vannes agglo, ComCom du Loch, Pontivy Communauté, Roi Morvan Communauté, ce qui représente 77 communes (avec Camoël, Férel et Pénestin / CAP Atlantique).
- ☞ 30 Communes ont également apporté une aide financière en individuelle
- ☞ 7 Communes ont préféré former un employé communal et le faire gratuitement chez leurs administrés.

☞ 44 % des communes et/ou intercommunalités ont ainsi apporté une aide à la destruction des nids.

La commune de La Roche Bernard a pris en charge, pour l'année 2015, la destruction de 2 nids situés rue du Pertuischaud et dans les Garennes pour un montant total de 258.80 € et a acheté des pièges à frelons pour un montant total de 93.98 €.

Les difficultés ou observations faites par les référents et/ou désinsectiseurs sont les suivantes :

- Action relativement chronophage pour certains référents.
- Déplacement parfois inutile du référent (présence de frelons mais pas de nid !).

- Plus de la moitié des référents signalent que depuis l'arrêt du financement du Conseil Départemental, certains administrés ne souhaitent plus faire enlever leur nid.
- Suggestion de certaines communes de former une personne à la destruction des nids.
- Le manque de sélectivité de certains pièges utilisés (piège cloche ou mauvaise fabrication) par la population a été évoqué par quelques référents.

Premières conclusions :

- Les attaques de frelons sur les ruchers ont été moins importantes cette année et plus tardives dans la saison (oct/nov).
- On recense une augmentation du nombre de nids dans les villes et une stagnation, voire une baisse dans les campagnes.
- Il est encore difficile de mesurer l'efficacité du piégeage de printemps de façon précise en considérant le nombre de nids présents en été (pas assez de recul). Néanmoins, les remontées du terrain ont été très positives avec des signes encourageants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Léo LUCAS, il précise qu'en tant que référent « Frelons asiatiques » il souhaite que la Mairie communique son numéro de téléphone mobile avant de se déplacer chez les personnes. En effet, à plusieurs reprises Monsieur Léo LUCAS s'est déplacé pour des nids de guêpes ou de taons !

Monsieur Léo LUCAS précise également qu'en cas de piqûre s'il n'y a aucune réaction dans les 10 mn il n'y a aucun médicament à prendre, dans le cas contraire il est nécessaire d'aller d'urgence à la pharmacie qui injectera un antidote.

13/ Divers.

- Monsieur Yannick SOREL fait part de la demande de l'école des Petits Murins, par laquelle les parents d'élèves ont demandé de faire réaliser un diagnostic amiante et radon. Monsieur Mikaël ROBERT répond que la consultation a été lancée pour connaître les prix de ces diagnostics. La commune attend le retour des devis.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Syndicat du Port ne sera pas dissout, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a émis un avis favorable au maintien du Syndicat. Monsieur le Maire précise que l'étude d'aménagement de l'ensemble du port va pouvoir être lancée.
- Monsieur Yannick SOREL fait part à l'assemblée que Vilaine en Fête débutera le 2 mai pour se finir le 8 mai à La Roche Bernard, beaucoup de festivités sont prévues durant cette semaine. Le programme est disponible en mairie.
- Monsieur Bruno LEBORGNE informe l'assemblée que des ateliers informatiques sont prévus par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne afin d'aider les usagers à remplir leur déclaration d'impôts. Ces ateliers sont prévus sur les communes de Saint Dolay, Marzan, Nivillac et Muzillac.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une première réunion de commission a eu lieu pour discuter du projet sur la zone de Cabaray à Nivillac. Etaient présents des représentants des communes de Nivillac, Muzillac et La Roche Bernard. Il a été décidé de mettre en place un comité de pilotage avec les représentants des communes de Nivillac, Muzillac et La Roche Bernard mais, également des représentants de l'association des commerçants de La Roche Bernard.
- Monsieur Michel FLENER demande s'il y a la possibilité de déposer la cabine téléphonique à côté du camping. Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas possible pour l'instant car la cabine téléphonique fait partie d'un critère du classement 3*** du camping. Il faut attendre la révision de ces critères pour envisager de la déposer.
- Monsieur Bruno LE BORGNE que la communauté de Communes souhaite connaître les sujets intercommunaux que les élus voudraient voir dans le bulletin municipal.
- Monsieur Bruno LE BORGNE informe l'assemblée que le diagnostic sur l'enseignement musical a été réalisé par la Communauté de Communes. La Communauté de Communes ne prendra pas la compétence mais pourra aider les communes qui le souhaitent à mettre en place des conventions.

- Monsieur Bruno LE BORGNE fait part à l'assemblée que la Communauté de Communes réalise un diagnostic Enfance-jeunesse sur l'ensemble de son territoire afin d'analyser l'existant, les besoins et la volonté de chacune de ces communes membres.
- Madame Annie-Paule BOURGUIGNON fait part à l'assemblée qu'elle est à la recherche de photos de La Roche Bernard en automne et hiver afin de finaliser le dossier de candidature de la commune pour le maintien des 3 fleurs.
- Monsieur Bruno LEBORGNE fait part à l'assemblée que lors du séminaire organisé par la Communauté de Communes sur l'habitat il a été question de l'implantation de logements sociaux sur l'ensemble du territoire. Les agences immobilières et bailleurs sociaux seront impliqués dans cette étude.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance vers 21h30.